Version: N°1 (18/09/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

#### **BARYUM SULFATE - 24057**

Date: 18/09/2023 Page 1/8

Révision: N°2 (18/09/2023)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

CAS: 7727-43-7 BARYUM SULFATE

EC: 231-784-4

REACH: 01-2119491274-35-0000

Nom du produit : BARYUM SULFATE

Code du produit : 24057

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Analyses et productions industrielles.

Produit chimique utilisé dans la synthèse et/ou la formulation de produits industriels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: CHIMIE-PLUS Laboratoires.

Adresse : ZAC du pont.01240.Saint Paul de Varax.France. Téléphone : 33-(0)-474-51-77-51. Fax : 33-(0)-4-37-62-15-66.

contact@chimieplus.fr www.chimieplus.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : 33-(0)-1-45-42-59-59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

# **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Cette substance ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette substance ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Cette substance ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour cette substance.

#### 2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange poussières-air inflammable/explosif.

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

#### **Composition:**

Composition .			
Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 101_486_00_0		[1]	50 <= x % < 100
CAS: 7727-43-7			
EC: 231-784-4			
REACH: 01-2119491274-35-0000			
BARYUM SULFATE			

#### **BARYUM SULFATE - 24057**

Date: 18/09/2023 Page 2/8

Révision: N°2 (18/09/2023)

#### Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

#### **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### En cas de contact avec les yeux :

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

#### En cas de contact avec la peau:

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Rincer plusieurs fois à l'eau.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)

Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

# 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Non combustible. Adapter l'agent d'extinction en fonction des produits environnants.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (18/09/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

#### **BARYUM SULFATE - 24057**

Date: 18/09/2023 Page 3/8

Révision: N°2 (18/09/2023)

#### **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

#### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

#### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Polyéthylène

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (Am	erican Conferen	ce of Governme	ental Industrial I	Hygienists, Thre	eshold Limit Val	lues, 2010):
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :	

//	27-43-7	10 mg/m3				
- A	ustralie (NOHSC	:3008, 1995):				
$\mathbf{C}_{I}$	AS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
77	27-43-7	10 mg/m3			Н	

- Belgique (Arrêté royal du 11/05/2021):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :
7727-43-7	5 mg/m <sup>3</sup>				

- Canada / Québec (Règlement sur la santé et la sécurité du travail) :

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
7727-43-7	10 mg/m3			Pt. note 1	

- Chine (GBZ 2.1, 2007):

CAS	TWA:	STEL:	Anm:	TWA:	STEL:	Anm:
7727-43-7	10 mg/m3					

- Nouvelle Zélande (Workplace Exposure standards, 11/2020, edition 12-1) :

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :
7727-43-7	10 mg/m <sup>3</sup>				

- USA / NIOSH IDLH (National Institute for Occupational Safety and Health, Immediately Dangerous to Life or Health Concentrations):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :
7727-43-7	10 mg/m3				

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

BARYUM SULFATE (CAS: 7727-43-7)

Version : N°1 (18/09/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

#### **BARYUM SULFATE - 24057**

Date: 18/09/2023 Page 4/8

Révision: N°2 (18/09/2023)

Utilisation finale: Travailleurs

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 10 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 10 mg de substance/m3

Utilisation finale : Homme exposé via l'environnement

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 13000 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 10 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

BARYUM SULFATE (CAS: 7727-43-7)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 207.7 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 115 µg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 600.4 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 62.2 mg/l

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

#### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

#### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Version: N°1 (18/09/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

#### **BARYUM SULFATE - 24057**

Date: 18/09/2023 Page 5/8 Révision: N°2 (18/09/2023)

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP:

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149/A1.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique: Solide en granulés.

Couleur

Blanc Couleur:

Odeur

Seuil olfactif: Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : 1580 °C.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition: Non concerné.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz): Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé. Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

pН

pH en solution aqueuse: Non précisé. 7.00 . pH:

Neutre.

Viscosité cinématique

Viscosité: Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité: Insoluble. Liposolubilité: Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non précisé. Coefficient de partage n-octanol/eau :

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Densité: > 1

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

9.2. Autres informations

BaSO4 Formule brute:

Version: N°1 (18/09/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

#### **BARYUM SULFATE - 24057**

Date: 18/09/2023 Page 6/8 Révision: N°2 (18/09/2023)

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

#### Formation de mélanges poussières/air explosibles

Caractéristiques des particules : Non précisé.

Pression maximale engendrée par l'explosion : Non précisé.

Indice de déflagration (Kst) : Non précisé.

Energie minimale d'inflammation : Non précisé.

CME/LIE : Non précisé.

#### RUBRIOUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- la formation de poussières

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des:

- Aluminium

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

# **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune donnée n'est disponible.

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

# 11.2. Informations sur les autres dangers

# **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1. Toxicité

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (18/09/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

#### **BARYUM SULFATE - 24057**

Date: 18/09/2023 Page 7/8

Révision: N°2 (18/09/2023)

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

#### Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws):

Nicht wassergefährdend: Ne comporte pas de danger pour l'eau.

#### RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.4. Groupe d'emballage

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

# **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

#### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

# Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

# Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

La substance n'est pas soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

### Précurseurs d'explosifs :

La substance n'est pas soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Version: N°1 (18/09/2023) CHIMIE-PLUS Laboratoires

#### **BARYUM SULFATE - 24057**

Date: 18/09/2023 Page 8/8

Révision: N°2 (18/09/2023)

### Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

#### Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

Nicht wassergefährdend: Ne comporte pas de danger pour l'eau.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

#### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celle-ci.

#### Abréviations et acronymes :

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

STEL: Short-term exposure limit

TWA: Time Weighted Averages

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME: Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC: Substance of Very High Concern.